DUT GENIE CIVIL PAR ALTERNANCE

Année Universitaire 2015/2016

BÂTIMENT ou TRAVAUX PUBLICS

CONTRAT A DUREE DETERMINEE DE 1 AN COMPRENANT

- **FORMATION ACADEMIQUE (IUT) - 550 HEURES**
- **EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (30 SEMAINES en entreprise)**

RENTREE : le mardi 01 septembre 2015 à l'IUT.

IUT d'AMIENS – Département Génie Civil
Avenue Des Facultés – Le Bailly
80025 AMIENS Cedex

☏ : 03.22.53.40.42 🖷:03.22.95.17.51 @:alternance.gc@u-picardie.fr

I.U.T. Génie Civil

IUT d'Amiens - Département Génie Civil - Construction Durable par ALTERNANCE

Calendrier 2015/2016

périodes en entreprise | vacances scolaires | PFE Alternants

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
36 semaine 1	J 1	D 1	M 1	V 1	5 semaine 2	M 1	V 1	D 1	Me 1	V 1 Commissions non alt	31	J 1 Retour IUT
M 1 Rentrée S1,S'2	V 2	45 semaine 9	Me 2	S 2	L 1	Me 2	S 2	18 semaine 11	J 2	S 2	L 1	V 2
Me 2 Rentrée S3	S 3	L 2	J 3	D 3	M 2	J 3 E12	D 3	L 2 Début stages	V 3	D 3	M 2	S 3
J 3	D 4	M 3	V 4	1 semaine 16	Me 3	V 4	14 90	M 3	S 4	27	Me 3	D 4
V 4	41 semaine 6	Me 4	S 5	L 4 Rentrée S4	J 4	S 5	L 4	Me 4 E18	D 5	L 4	J 4 E27	36
S 5	L 5 Elections CD	J 5 E4	D 6	M 5	V 5	D 6	M 5	J 5 Ascension	23 semaine 16	M 5	V 5	L 5
D 6	M 6	V 6	50 semaine 14	Me 6	S 6	10 semaine 5	Me 6	V 6	L 6	Me 6	S 6	M 6
37 semaine 2	Me 7	S 7	L 7	J 7	D 7	L 7	J 7 E14	S 7	M 7	J 7 E23	D 7	Me 7
L 7	J 8	D 8	M 8	V 8	6	M 8	V 8	D 8	Me 8	V 8	32	J 8
M 8	V 9	46 semaine 10	Me 9	S 9	L 8	Me 9	S 9	19 semaine 12	J 9	S 9	L 8	V 9
Me 9 Rentrée LP	S 10	L 9	J 10 E5	D 10	M 9	J 10	D 10	L 9	V 10 Fin S'1S2	D 10	M 9	S 10
J 10	D 11	M 10	V 11	2 semaine 17	Me 10	V 11	15	M 10	S 11	28	Me 10 E28	D 11
V 11	42 semaine 7	Me 11 Armistice 1918	S 12	L 11	J 11 E9	S 12	L 11	Me 11 E19	D 12	L 11	J 11	37
S 12	L 12	J 12	D 13	M 12	V 12	D 13	M 12	J 12	24 semaine 17	M 12	V 12	L 12
D 13	M 13	V 13	51 semaine 15	Me 13	S 13	11 semaine 6	Me 13	V 13	L 13	Me 13 E24	S 13	M 13
38 semaine 3	Me 14	S 14	L 14	J 14	D 14	L 14	J 14 E15	S 14	M 14	J 14 Fête Nationale	D 14	Me 14
L 14	J 15 E1	D 15	M 15	V 15 Fin S1 S'2	7	M 15	V 15	D 15	Me 15	V 15	33	J 15
M 15	V 16	47 semaine 11	Me 16	S 16	L 15	Me 16	S 16	20 semaine 13	J 16	S 16	L 15 Assomption	V 16
Me 16	S 17	L 16	J 17 E6	D 17	M 16	J 17	D 17	L 16 Pentecôte	V 17 sout. PFE	D 17	M 16	S 17
J 17	D 18	M 17	V 18 Fin S3	3	Me 17	V 18 Début PFE	16 semaine 9	M 17	S 18	29	Me 17	D 18
V 18	43 semaine 8	Me 18	S 19	L 18 Affichage moy.	J 18 E10	S 19	L 18	Me 18 E20	D 19	L 18	J 18 E29	38
S 19	L 19	J 19	D 20	M 19	V 19	D 20	M 19	J 19	25 semaine 18	M 19	V 19	L 19
D 20	M 20	V 20	52	Me 20	S 20	12 semaine 7	Me 20	V 20	L 20	Me 20	S 20	M 20
39 semaine 4	Me 21	S 21	L 21	J 21	D 21	L 21	J 21 E16	S 21	M 21 Rem. rapports	J 21 E25	D 21	Me 21
L 21	J 22 E2	D 22	M 22 E7	V 22 Commissions	8 semaine 3	M 22	V 22	D 22	Me 22	V 22	34	J 22
M 22	V 23	48 semaine 12	Me 23	S 23	L 22	Me 23	S 23	21 semaine 14	J 23 Soutenances "stages"	S 23	L 22	V 23
Me 23	S 24	L 23	J 24	D 24	M 23	J 24	D 24	L 23	V 24	D 24	M 23 E30	S 24
J 24	D 25	M 24	V 25	4 semaine 1	Me 24	V 25	17 semaine 10	M 24	S 25	30	Me 24	D 25
V 25	44	Me 25	S 26	L 25 Rent S'1 S2	J 25 E11	S 26	L 25	Me 25 E21	D 26	L 25	J 25	39
S 26	L 26	J 26	D 27	M 26	V 26	D 27	M 26 E17	J 26	26	M 26	V 26	L 26
D 27	M 27	V 27	53	Me 27	S 27	13 semaine 8	Me 27 Soutenances PFE	V 27	L 27 Affichage moy.	Me 27	S 27	M 27
40 semaine 5	Me 28	S 28	L 28 E8	J 28	D 28	L 28 Pâques	J 28	S 28	M 28	J 28 E26	D 28	Me 28
L 28	J 29 E3	D 29	M 29	V 29	9 semaine 4	M 29	V 29	D 29	Me 29 E22	V 29	35	J 29
M 29	V 30	49 semaine 13	Me 30	S 30	L 29	Me 30 E13	S 30	22 semaine 15	J 30	S 30	L 29	V 30
Me 30	S 31	L 30	J 31	D 31		J 31		L 30 PFE Alt		D 31	M 30	
								M 31			Me 31 IUT	

Une formation concrète,
une carrière dynamique

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE - DEPARTEMENT GENIE CIVIL
2ND ANNEE PAR ALTERNANCE (BATIMENT OU TRAVAUX PUBLICS)
Avenue des Facultés – Le Bailly 80025 Amiens Cedex 1
☏ 03 22 53 40 42 🖷 03 22 95 17 51
Web : http://www.gc.iut-amiens.fr/alternance.htm, Mél : alternance.gc@u-picardie.fr

Objectifs de la formation

L'enseignement vise à la formation en deux ans de cadres polyvalents participant à la responsabilité de l'étude et l'exécution des travaux de génie civil. La première année du D.U.T. est préparée au sein du département Génie Civil ; la deuxième, basée sur l'alternance, associe un centre de formation universitaire, l'I.U.T. d'Amiens et une entreprise avec laquelle l'étudiant signe un contrat de professionnalisation ou un contrat d'apprentissage :

- à l'I.U.T., le jeune reçoit une formation générale et professionnelle **pendant les heures de travail**. Les professeurs assurent d'une part, l'enseignement et le soutien personnalisé dans le déroulement des études, d'autre part, le suivi et la construction du projet professionnel de l'étudiant sous contrat,

- dans l'entreprise, l'étudiant/salarié est en situation de travail. Le contrat prévoit l'accompagnement du jeune par un tuteur, salarié volontaire de l'entreprise justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans une qualification en relation avec l'objectif visé par le contrat. Le tuteur guide l'étudiant dans la réalisation des tâches qui lui sont confiées et lui sert de référant durant toute la durée de la formation.

La diversité des activités de ce secteur professionnel appelle les étudiants/alternants à accomplir de multiples tâches. Dans un bureau d'études, ils élaborent, suivant les directives des ingénieurs, les plans, devis, programmes de calculs, tant en ce qui concerne la conception que la préparation des ouvrages. Sur les chantiers, ils ont la responsabilité de l'exécution : conduite des travaux, coordination des corps d'état, etc. Dans les laboratoires d'essais ou de recherche, ils sont chargés de l'organisation, de l'exécution et du dépouillement des programmes d'expériences. L'enseignement administratif et financier dispensé leur permettra, en outre, d'assurer des fonctions de gestion selon l'importance et l'activité des entreprises et des organismes qui les emploieront, voire d'envisager la création d'une entreprise après avoir acquis une expérience professionnelle suffisante. On ne négligera pas non plus la formation technique et réglementaire aux activités de maintenance, réhabilitation et gestion du parc immobilier, dont l'importance se développe.

Durée de la formation

1 an pour la deuxième année (la 1ère année est délivrée en formation initiale à l'I.U.T.), soit la dernière année de la formation conduisant au D.U.T. Génie Civil – Construction Durable.

Nombre d'heures d'enseignement: 550 heures, réparties sur 22 semaines.

Rythme de l'alternance: 5 périodes en entreprise réparties sur 30 semaines (durée variant de 4 semaines à 9 semaines en fin d'année).

Contenu de la formation

L'enseignement à l'IUT s'articule autour 7 grands pôles thématiques :

- Pôle 1 : Construction
- Pôle 2 : Management et méthodes
- Pôle 3 : Matériaux et Géotechnique
- Pôle 4 : Structures et Stabilité
- Pôle 5 : Physique Appliquée – Confort – Energétique
- Pôle 6 : Enseignements généraux
- Pôle 7 : Professionnalisation.

Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances est assuré sous la forme d'un **contrôle continu**. Des rapports en relation avec le travail réalisé en entreprise doivent être rédigés : rapports d'activités, organisation hygiène et sécurité et visite de chantier. Un projet de fin d'études fait également l'objet de rapports écrits et d'une soutenance orale devant un jury auquel l'entreprise sera invitée à participer.

Arts en action

Une formation concrète,
une carrière dynamique

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE - DEPARTEMENT GENIE CIVIL
2ND ANNEE PAR ALTERNANCE (BATIMENT OU TRAVAUX PUBLICS)
Avenue des Facultés – Le Bailly 80025 Amiens Cedex 1
☏ 03 22 53 40 42 🖷 03 22 95 17 51
Web : http://www.gc.iut-amiens.fr/alternance.htm, Mél : alternance.gc@u-picardie.fr

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION : LE MODE D'EMPLOI

Objectifs du contrat

Le contrat de professionnalisation permet d'accéder à une qualification reconnue, en alliant des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel à l'exercice en entreprise d'activités en rapport avec la qualification visée. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en vue d'obtenir une qualification sanctionnée par un diplôme (de l'enseignement technologique, professionnel ou par un titre homologué ou reconnu) ou aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.

Modalités du contrat

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail écrit mis en oeuvre par un employeur habilité par la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (D.D.T.E.F.P.). Le contrat doit être établi en utilisant un formulaire Cerfa 12434*01.

Contenu et durée du contrat

Le contrat doit notamment préciser la répartition des heures de formation entre celles ayant lieu dans l'entreprise et celles accomplies hors de l'entreprise. Le contrat proposé par l'IUT est conclu pour une durée d'un an (de septembre à septembre). La durée des actions d'évaluation et d'accompagnement ainsi que des enseignements, dans le cas du DUT Génie Civil – Construction Durable, est fixée à 40% de la durée totale pour les bénéficiaires préparant un diplôme ou un titre enregistré au Registre National de la Certification Professionnelle (voir accords de branches).

Employeurs concernés

Tous les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue ainsi que les établissements publics industriels et commerciaux et les entreprises d'armement maritime. Les entreprises de travail temporaire peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation. L'Etat, les collectivités territoriales et les établissements à caractère administratif ne peuvent conclure de contrat de professionnalisation.

Statut et rémunération de l'alternant

Salarié, il a droit aux prestations sociales. Sa rémunération varie selon l'âge. A titre indicatif et au minimum:

	Bac techn.	Bac génér.
Moins de 21 ans	65% SMIC	55% SMIC
21 à 25 ans	80% SMIC	70% SMIC
à partir 26 ans	85% salaire conventionnel	

Dans le secteur du bâtiment et des TP, la rémunération est revalorisée de 10% (pas de modification pour les +26ans).

Coût de la formation

Voir prise en charge des coûts de formation auprès de votre Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.) et nous consulter.

Droits et obligations de l'alternant

Les périodes de formation sont comptabilisées dans le temps de travail. L'étudiant/salarié est tenu de suivre les actions de formation avec assiduité et de se conformer aux règlements intérieurs remis par l'organisme de formation et par l'entreprise. Il bénéficie des mêmes droits que les autres membres de l'entreprise.

Suivi de l'alternant

Le jeune alternant est accompagné pendant toute la durée de son contrat par un tuteur en entreprise et par un tuteur pédagogique de l'I.U.T. Les deux tuteurs sont en relation par le biais de rapports d'activités et de fiches d'appréciations complétées après chaque période en entreprise et rassemblés dans un livret de suivi. Des réunions sont organisées entre les différents tuteurs et deux visites en entreprise sont programmées.

Avantages pour l'employeur

Grâce à ce type de contrat, l'employeur peut anticiper les futurs départs à la retraite, recruter après une évaluation des jeunes et leur transmettre le savoir faire du B.T.P., fidéliser les nouveaux embauchés.

Autres avantages :

- Prise en charge possible de tout ou partie des frais de formation par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.) dont dépend l'entreprise.

A l'issue du contrat

A l'issue du contrat, l'alternant remplit nécessairement la condition minimale d'affiliation ouvrant droit à l'indemnisation au titre de l'assurance chômage. Son inscription comme demandeur d'emploi permet l'ouverture des droits correspondants.

Marche à suivre

1/ L'étudiant trouve l'entreprise susceptible de l'accueillir sous la forme d'un contrat de professionnalisation puis transmet au responsables des études[1] **la fiche de faisabilité**.

2/ L'I.U.T.[2] rédige et transmet à l'entreprise concernée une convention de formation accompagnée de divers documents (contrat, demande d'habilitation, lettre d'engagement, …).

3/ L'entreprise adresse ces documents à l'Organisme Paritaire Agréé (O.P.C.A.) au titre de l'alternance au plus tard dans les 5 jours qui suivent le début du contrat.

4/ Dans le délai d'un mois, l'O.P.C.A. émet un avis sur le contrat et décide de la prise en charge des dépenses de formation. L'O.P.C.A. dépose le contrat à la D.D.T.E.F.P. (Direction départementale du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) du lieu d'exécution du contrat.

5/ La D.D.T.E.F.P. enregistre le contrat et notifie sa décision à l'employeur et à l'O.P.C.A. L'absence de réponse au-delà d'un mois à compter de la date de dépôt vaut décision d'enregistrement.

6/ L'entreprise envoie la copie du contrat signé par la D.D.T.E.F.P. à l'I.U.T.[2] avec l'accord de prise en charge de l'O.P.C.A.

(1) JJ. Schoonheere, responsable des études par Alternance, dept. Génie Civil, 03.22.53.40.45, alternance.gc@u-picardie.fr
(2) Mme Laurent, Chargée de l'Alternance, 03.22.53.40.74, estelle.laurent@u-picardie.fr

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE - DEPARTEMENT GENIE CIVIL
2ND ANNEE PAR ALTERNANCE (BATIMENT OU TRAVAUX PUBLICS)
Avenue des Facultés – Le Bailly 80025 Amiens Cedex 1
☏ 03 22 53 40 42 🖷 03 22 95 17 51
Web : http://www.gc.iut-amiens.fr/alternance.htm, Mél : alternance.gc@u-picardie.fr

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE : MODE D'EMPLOI

Objectifs du contrat

Le contrat d'apprentissage a pour objectif de délivrer une formation théorique et pratique à un jeune de 16 à 25 ans en vue d'obtenir une qualification sanctionnée par un diplôme de l'enseignement technologique, professionnel ou par un titre homologué ou reconnu.

Modalités du contrat

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée signé par l'apprenti et l'employeur. Il est régi par les lois, règlements et conventions ou accords collectifs de travail applicables au personnel de la branche ou de l'entreprise considérée. L'Apprentissage en Picardie s'appuie sur l'APISUP. (Association PIcarde pour l'enseignement et le développement de l'apprentissage dans l'enseignement SUPérieur) et sur le Centre de Formation des Apprentis CFA IRFA-APISUP mis en place en 1996 avec le soutien de l'Etat, de la Région et des organismes consulaires et patronaux. Le contrat doit être établi en utilisant un formulaire Cerfa n°10102*03. Durant les deux premiers mois, considérés comme période d'essai, le contrat peut être rompu par l'employeur ou par l'apprenti.

Contenu et durée du contrat

Le contrat doit notamment préciser la répartition des heures de formation entre celles ayant lieu dans l'entreprise et celles accomplies hors de l'entreprise. La durée du contrat d'apprentissage proposé par l'IUT est d'un an (de septembre à septembre).

Employeurs concernés

Tous : entreprises de statut privé, collectivités (municipalité, département, région, EPCI …), Etat (tels que les Directions des Routes) ou structures associatives.

Statut et rémunération

Salarié, l'apprenti a droit aux prestations sociales. Sa rémunération varie selon son âge et est calculée en pourcentage du SMIC. A titre indicatif et au minimum, pour le secteur privé:

18 à 20 ans	49% SMIC
21 ans et plus	61% SMIC ou minimum conventionnel si plus favorable

Coût de la formation

4580€ à verser à l'IRFA-APISUP. Une cotisation à l'IRFA-APISUP est obligatoire : 155€ quel que soit le nombre d'apprentis.

Droits et obligations de l'alternant

Les périodes de formation sont comptabilisées dans le temps de travail. L'étudiant/salarié est tenu de suivre les actions de formation avec assiduité et de se conformer aux règlements intérieurs remis par l'organisme de formation et par l'entreprise. Il bénéficie des mêmes droits que les autres membres de l'entreprise.

Suivi de l'alternant

Le jeune alternant est accompagné pendant toute la durée de son contrat par un tuteur en entreprise et par un tuteur pédagogique de l'I.U.T. Les deux tuteurs sont en relation par le biais de rapports d'activités et de fiches d'appréciations complétées après chaque période en entreprise et rassemblés dans un livret de suivi. Des réunions sont organisées entre les différents tuteurs et deux visites en entreprise sont programmées.

Avantages pour l'employeur

Grâce à ce type de contrat, l'employeur peut :

- Anticiper les futurs départs à la retraite, recruter, après une évaluation, des jeunes et leur transmettre le savoir faire du B.T.P., fidéliser les nouveaux embauchés,
- Bénéficier d'exonérations totales ou partielles des charges patronales sociales selon la taille de l'entreprise.

Autres avantages :

- Exclusion des effectifs de l'entreprise.
- Aide de 1000€ versées par le Conseil Régional:
- Crédit d'impôt à hauteur de 1600€.
- Déduction possible des frais de formation sur la taxe d'apprentissage.

A l'issue du contrat

A l'issue du contrat, l'alternant remplit nécessairement la condition minimale d'affiliation ouvrant droit à l'indemnisation au titre de l'assurance chômage. Son inscription comme demandeur d'emploi permet l'ouverture des droits correspondants.

Marche à suivre

1/ L'étudiant trouve l'entreprise susceptible de l'accueillir sous la forme d'un contrat d'apprentissage puis transmet au responsable des études[1] **la fiche de faisabilité**.
2/ L'I.U.T.[2] rédige et transmet à l'entreprise concernée une convention de formation accompagnée du contrat, de la lettre d'engagement et de divers documents concernant ce dernier.
3/ L'I.U.T.[2] récupère ces documents, en vérifie sa conformité, et les transmet à l'IRFA-APISUP[3].
4/ L'IRFA-APISUP enregistre le contrat et assure le suivi avec les organismes consulaires correspondant (CCI ou Chambre de Métiers et de l'Artisanat) pour la validation.

(1) JJ. Schoonheere, responsable des études par Alternance, dépt. Génie Civil, 03.22.53.40.45, alternance.gc@u-picardie.fr
(2) Mme Laurent, Chargée de l'Alternance, 03.22.53.40.74, estelle.laurent@u-picardie.fr
(3) IRFA-APISUP (Institut Régional de la Formation par Alternance, Association PIcarde pour l'enseignement et le développement de l'apprentissage dans l'enseignement SUPérieur : 36 rue des Otages, 80037 AMIENS CEDEX 1, 03.22.82.80.80).

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE - DEPARTEMENT GENIE CIVIL
2ND ANNEE PAR ALTERNANCE (BATIMENT OU TRAVAUX PUBLICS)
Avenue des Facultés – Le Bailly 80025 Amiens Cedex 1
☏ 03 22 53 40 42 🖷 03 22 95 17 51
Web : http://www.gc.iut-amiens.fr/alternance.htm, Mél : alternance.gc@u-picardie.fr

PROGRAMME PEDAGOGIQUE DE LA DEUXIEME ANNEE DU DUT GENIE CIVIL – CONSTRUCTION DURABLE PAR ALTERNANCE[1]

Semestre 3

Objectifs du semestre 3 :

- approfondir les connaissances technologiques
- finaliser son projet professionnel

Semestre	UE	Coef. ECTS	Nom du module	Code	Enseignant resp.	Coef.
3	UE31	10	Base de la géotechnique	MXG4	*M. Rosquoet*	1,5
			Géotechnique pour le technicien	MXG5	*M. Rosquoet*	1,5
			Enveloppe et ventilation	PCE6	*M. Roucoult*	1,5
			Maîtrise de l'énergie	PCE7	*M. Roucoult*	1,5
			Projets de bâtiments	CONS7	*M. Simonneaux*	2
			Projets de Travaux Publics	CONS8	*M. Debonville*	2
	UE32	13	Préparation des travaux	MGM3	*M. Langlacé*	1,5
			Gestion des chantiers	MGM4	*M. Schoonheere*	1,5
			Expression – Communication 3	COM3	*Mme Leclercq*	1,5
			Langue vivante 3	LV3	*M. Briet*	2
			PPP 3	PP3	*M. Promis*	1
			Stage 1	STA1	*M. Douzane*	2
			Etude de cas	EDC	*M. Schoonheere*	1,5
			Projet tutoré 3	PTU3	*M. Schoonheere*	2
	UE33	7	Structures hyperstatiques	SST7	*M. Quentin*	1,5
			Béton armé pour le technicien	SST8	*M. Rogès*	2
			Construction bois	SST9	*M. Seigneur*	2
			Mathématiques 3	MAT3	*M. Sené*	1,5

Total ECTS:30

Semestre 4

Objectifs du semestre 4 :

- finaliser la professionnalisation
- mettre en application les compétences acquises
- approfondir la dynamique du projet

PARCOURS INSERTION PROFESSIONNELLE ET POURSUITE D'ETUDES COURTES (IPEC)

Semestre	UE	Coef. ECTS	Nom du module	Code	Enseignant resp.	Coef.
4	UE41	6	Gestion de l'entreprise et législation	GEL	*Mme Poupin*	1
			Systèmes énergétiques	PCE8	*M. Roucoult*	1,5
			Modélisation des structures	SST10	*M. Seigneur*	1,5
			Langue vivante 4	LV4	*M. Briet*	2
	UE42	6	Management et maîtrise d'œuvre	MGM5	*M. Langlacé*	1,5
			Approche des projets de construction	MGM6	*M. Schoonheere*	1,5
			Construction et maîtrise d'œuvre	CONS9	*M. Simonneaux*	1,5
			Construction durable	CONS10	*M. Seigneur*	1,5
	UE43	8	Projet de fin d'études	PFE	*M. Schoonheere*	4
			Communication de projet	COMP	*Mme Leclercq*	2
			Projet tutoré 4	PTU4	*M. Schoonheere*	2
	UE44	10	Stage 2	STA2	*M. Douzane*	10

Total ECTS:30

[1]Programme complet sur http://www.iut-amiens.fr/ puis rubrique « Brochure » et enfin « programmes pédagogiques nationaux »

Une formation concrète,

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE - DEPARTEMENT GENIE CIVIL
2ND ANNEE PAR ALTERNANCE (BATIMENT OU TRAVAUX PUBLICS)
Avenue des Facultés – Le Bailly 80025 Amiens Cedex 1
☏ 03 22 53 40 42 🖷 03 22 95 17 51
Web : http://www.gc.iut-amiens.fr/alternance.htm, Mél : alternance.gc@u-picardie.fr

(1)Programme complet sur http://www.iut-amiens.fr/ puis rubrique « Brochure » et enfin « programmes pédagogiques nationaux »

Une formation concrète,